

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.08.2015

ETAIENT PRESENTS : Madame DENIS H., Messieurs AGRET R., CHERUEL P., GAUTHIER D,
Adjoints
Madame PEROT M., Messieurs BENOIT M., MIALHE A., REBIERE P., RIEU P., Conseillers
Municipaux

LOGEMENT

RESIDENCE MAYA SEVERIN - ATTRIBUTION APPARTEMENT N°7

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme GROUFFAL Marcelle a libéré ce logement au 15 juin 2015.

Après étude des demandes reçues correspondant aux critères d'attribution il a été décidé de le louer à Mme DELLA PIETRA Thérèse domiciliée à Sauveterre, pour un loyer mensuel de 529 € (381 € de loyer et 148 € de charges)

Cette location prendra effet à compter du 15 août 2015.

Mme DELLA PIETRA versera, à ce titre :

- la somme correspondant au loyer du 15 au 31 août 2015 soit : 264.50 €
- une caution de 381 € (1 mois de loyer)

ADOPTE A L'UNANIMITE

OPERATION POLE CULTUREL JEAN FERRAT

LOT N°1 PROPOSITION AVENANT N°1

En raison du retard apporté au chantier par les problèmes financiers de l'électricien, l'entreprise RODARI, attributaire du lot N°1 a accepté de prendre à sa charge certains travaux d'électricité, ceci pour ne pas retarder le chantier.

Ainsi, il convient d'ajouter au marché RODARI, les prestations relatives à la fourniture des spots, des gaines ainsi que la main d'œuvre, pour un montant H.T de 2 036.07 euros H. soit 2 443.28 euros TTC. Ce supplément fera donc l'objet d'un avenant au marché pour lequel il convient d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. Il sera toutefois déduit de la prestation confiée à l'entreprise attributaire du lot 10 « électricité courant fort et courant faible ». Aucun supplément ne sera payé par la Commune.

ADOPTE A LA MAJORITE

5 abstentions : Mesdames PEROT, AMBLARD, Messieurs MIALHE, RIEU, RICHARD

NOUVELLE PROPOSITION RELATIVE A LA VENTE DU PRESBYTERE

Après avoir eu connaissance de la décision de Conseil Municipal de ne pas accepter l'offre jugée de Monsieur CHAMBON et Madame BERTRAND, ces derniers ont aussitôt adressé une nouvelle proposition fixée à 200.000 euros. Cette offre est faite sous conditions suspensives, à savoir :

Obtention du prêt,

Absence de servitude susceptible d'affecter l'usage de la propriété du bien vendu

ADOPTE A LA MAJORITE

2 voix contre : Madame, AMBLARD, Monsieur MIALHE

DECISION A PRENDRE SUR LA PROPOSITION DE VIAGER

A notre demande, Maître DEVINE nous communique les derniers éléments désormais définitifs dans la réflexion menée pour la réalisation de ce viager. Avec un bouquet de 100 000 euros, il en ressortira une rente mensuelle égale à 1 879.20 euros.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 abstentions : Mesdames PEROT, AMBLARD, Monsieur MIALHE

2 voix contre : Messieurs RIEU, RICHARD

Messieurs RIEU et RICHARD expliquent les raisons de leur vote :

« nous avons voté contre l'achat du viager «Milianti » : devant les dotations nationales de plus en plus à la baisse pour notre commune pour les années à venir et le coût très élevé, à notre échelle, à l'avenir du futur pôle culturel, qui vont beaucoup limiter notre marge de manœuvre budgétaire, il nous semble plus prudent de garder le montant mensuel de la rente (1800 euros) ainsi que celui du «bouquet», frais notariés et travaux à prévoir (environ 120 000 euros) en caisse, comme l'éventuelle recette à venir de la vente du presbytère d'ailleurs, pour des dépenses imprévues qui pourraient s'avérer bien plus cruciales pour la collectivité et qui pourront à ce moment la être réalisées bien plus aisément. »

Monsieur le Maire précise à Messieurs RIEU et RICHARD :

« la décision que nous prenons concernant le viager est une décision d'anticipation sur l'avenir et aussi une bonne gestion communale, rappelez vous l'achat du terrain « Montsauve ». Ce viager est une bonne opération financière car elle se financera par la vente du presbytère et nous maintenons aussi notre patrimoine communal ; d'ailleurs vous confirmez vous-même lors du conseil municipal que c'était une bonne opération financière pour la commune. Je suis toutefois surpris par votre appréciation concernant le coût très élevé du futur pôle culturel que avez tous les deux voté et ardemment défendu. Je vous conseille de prendre connaissance du budget 2015 sur lequel vous constatez l'équilibre du financement du pôle culturel et comme chaque année l'affectation en dépenses imprévues d'une somme de 50 000 euros.

RESULTAT APPEL D'OFFRES TRAVAUX AMENAGEMENT SECURITAIRE ESPACE SCOLAIRE ET SPORTIF

Une consultation a été lancée pour le projet d'aménagement sécuritaire de l'espace sportif et scolaire. Ces travaux consistent en la mise en place de ralentisseurs chemin de garouyas et chemin des grillons pour un coût d'objectif de 40 000 euros TTC.

Sur les 4 entreprises consultées, une seule a déposé une offre pour un montant TTC de 29 968,80 euros TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUDGET

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET CCAS

Pour régler une facture relative à la fourniture de petit équipement pour un montant de 600 euros, il convient d'affecter des crédits au compte correspondant à savoir l'article 60632. Pour ce faire, il faut débiter l'article 6574 de la même somme.

2

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL

En ajustant le compte 1641, les services de la perception ont constaté qu'en 2014, nous avons émis un mandat au 1641 de 750 euros pour régulariser des frais de commission du prêt relais du Crédit Agricole. Il aurait fallu établir ce mandat au compte 668. Afin de régulariser, il convient d'établir un titre au 1641 de 750 euros et un mandat au 668 de 750 euros. Nous n'avons cependant pas de crédits suffisants. Il convient de procéder à une décision modificative par le crédit du compte 668 « autres charges financières de la somme de 750 euros et le débit du compte 65748 « subventions de fonctionnement »

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

JOURNEE NATIONALE D'ACTION DU 19.09.2015 : MOBILISATION DE TOUTES LES COMMUNES DE France

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Le Maire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, le Maire estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que notre commune soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Monsieur le Maire informe qu'une action particulière sera menée sur la Commune. Dès qu'elle sera fixée, il en informera la population.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MISE EN PLACE ARRETES PERMANENTS

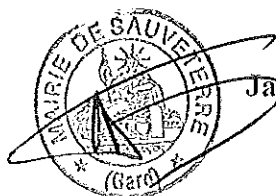
Pour améliorer les problèmes de circulation et de stationnement sur le territoire communal certaines dispositions ont été prises qu'il convient de régulariser administrativement au vu de la réglementation en vigueur.

C'est ainsi qu'il s'avère nécessaire d'officialiser, par délibération tout d'abord et arrêté du Maire ensuite, la mise en place :

- d'un sens prioritaire permanent rue d'Arlequin
- d'un stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite
- d'un stationnement autorisé de 10 minutes avenue de Provence

Avant de mettre fin à la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses. Madame PEROT et Monsieur MIALHE évoquent le problème de la collecte des déchets place Jean Marsac et rue du Change. Monsieur le Maire leur fait part des solutions qui ont été trouvées pour la place Jean Marsac afin d'éviter les dépôts sauvages incessants. A surveiller. En ce qui concerne la Rue du Change, le SMICTOM en sera informé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire met fin à cette séance.



Le Maire,
Jacques DEMANSIÉ